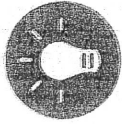


CHAM

POUR AMÉLIORER VOS CONDITIONS D'ACCÈS AUX SOINS, LE CENTRE DE RÉFÉRENCE DE PETITE TERRE SE RÉORGANISE



Le délai de prise en charge médicale dépend de l'évaluation de votre état de santé par un professionnel.

A partir de 6h30, vous êtes orienté par un infirmier d'accueil.

Il s'agit d'une urgence ?

Vous serez pris en charge par un médecin dans les meilleurs délais tous les jours de l'année 24h/24.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité **OBLIGATOIRE** ;
- Justificatif d'affiliation à la sécurité sociale ;

En l'absence de justificatif d'affiliation, paiement de **30 euros**

Il ne s'agit pas d'une urgence ?

Vous serez pris en charge en consultation non programmée de médecine générale en semaine du lundi au vendredi (de 7h à 17h) et le samedi matin (de 7h à 13h).

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité **OBLIGATOIRE** ;
- Justificatif d'affiliation à la sécurité sociale ;

En l'absence de justificatif d'affiliation, paiement de **10 euros**

Des consultations programmées de médecine générale sont possibles dans votre Centre de Référence.

Horaires d'ouverture du Centre de Référence de Petite Terre :

- 7h-17h pour les consultations de médecine générale du lundi au vendredi
- 7h-13h pour les consultations de médecine générale le samedi
- 24h/24 pour la permanence de soins

Horaires d'ouverture du secrétariat médical : 7h-14h du lundi au vendredi

Une question ? Contacter le secrétariat de votre Centre de Référence au 02.69.60.81.03 du lundi au vendredi de 7h à 16h.